

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 13 février 2018**

Le treize février deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Laurence CHANU, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Philippe TARDIF

Etaient absents : M. Michel PACILLY (a donné pouvoir à M. Guy FEUARDANT), M. Yves-Marie DROUET, Mme Patricia DUTÔT,

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHANU

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- SDEM – Conseil en énergie partagée,
- Budget communal 2018 – Ouverture de crédit dépenses d'investissement,
- Terrain communal rue des Deux Eglises – Devis division et bornage.

Le Conseil donne son accord ; ces points porteront les numéros 10,11 et 12.

Informations du Maire

- Lotissement rue des Ecoles
- Cale d'accès
- Plan de déplacement du Cotentin
- Surf
- Agglomération du Cotentin
- Courrier Habitant Hameau Mauger
- Problèmes réception internet Impasse de la Carrière/Romont.

01 Acquisition matériel informatique – Validation devis ordinateur secrétariat

Madame le Maire présente au Conseil le devis de « SPID Informatique » se rapportant à l'acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de la mairie en remplacement d'un matériel devenu obsolète et demande aux membres du Conseil de valider la signature pour commande du matériel.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du devis précité pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur d'un montant HT de 819.00 €, AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant.

02 Cale d'accès Hatainville – Remise en état des fascines

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 décembre 2017 se rapportant à la réfection de la cale d'Hatainville. Suite aux tempêtes, Mme le Maire présente le devis de l'entreprise JOUAN pour effectuer la remise en état des fascines – enlèvement de branchages, terrassement d'une tranchée, pose d'un grillage en plastique et recomblement de sable derrière le tressage de soutènement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du devis pour un montant HT de 4 210.00 € correspondant aux travaux précités, AUTORISE le Maire à effectuer le règlement y afférent.

03 Agrandissement cimetièrre – Choix devis clôtures

Cet objet est reporté à une réunion de Conseil ultérieure.

04 Voirie – Validation devis

Madame le Maire présente au Conseil les trois devis se rapportant à des travaux de voirie, à savoir :

- Rue des Deux Eglises - Enlèvement des regards et postes de relevage et remblaiement de la fosse,
- Romont - Modification pente d'un passage près d'une habitation,
- Divers travaux de voirie :
 - ✓ Enlèvement de talus, empièrrement – Impasse de la Carrière,
 - ✓ Empièrrement, création de fossé, accotement et terrassement – Impasse de Romont,
 - ✓ Nettoyage et curage de fossé, pose d'une buse – Chemin de la Callouette,
 - ✓ Création d'un regard, débouchage de buses, nettoyage de fossés et curage de fossés – Hameau Mauger,
 - ✓ Remplacement d'une grille sur regard – Chemin des Avoineres.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du Maire pour les devis se rapportant aux travaux suivants :

- Rue des Deux Eglises – Entreprise JOUAN André pour un montant de 2 100 € HT,
- Romont – Entreprise JOUAN André pour un montant de 580 € HT,
- Travaux divers de voirie – Entreprise JOUAN André pour un montant de 4 084 € HT.

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements y afférents.

05 Révision des loyers 2018

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les loyers des logements communaux pour l'année 2018 :

- ARTU Nicole	5 rue des Trois Forges	334.00 euros
- BLONDEL Didier	9 rue de la Cohue	291.00 euros
- DUVAL Marinette	15 rue des Deux Eglises	316.00 euros
- FLAMBARD Louise	3 rue des Trois forges	283.00 euros
- GUILLARD Laurence	7 rue des Trois Forges	407.00 euros
- LEBELIER Louis	17 rue des Ecoles	415.00 euros
- LELERRE Chantal	15 rue des Ecoles	415.00 euros
- PICART Patrice	17 rue des Deux Eglises	516.00 euros

Le montant total des loyers sera inscrit à l'article 752 du budget 2018.

06 Subventions 2018

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association pour le développement des soins palliatifs dans le Nord Cotentin (ASPNC) :	100.00 €
- ACREA (Après cancer ressources écoute activités) :	30.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	100.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Gymusclub	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Restos du Cœur	50.00 €
- Rêves en Scène	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €

- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Divers	2 000.00 €

Le montant de 5 355 Euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2018.

07 Lotissement rue des Ecoles – Bornage limite de propriété

Madame le Maire présente au Conseil la note d'honoraires se rapportant au bornage de la limite de propriété entre les parcelles C 697 appartenant à la commune (lotissement rue des Ecoles) et la parcelle C 693

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement de la note d'honoraires de la SCP SAVELLI de Barneville-Carteret pour un montant de 768,60 € HT.

08 PRL Les Houquettes – Modification cahier des charges

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de modifier l'article 2 du cahier de charges du Parc Résidentiel de Loisirs, validé par le Conseil Municipal en date du 10 septembre 2014.

Le paragraphe « Autorisation d'urbanisme » est ainsi libellé :

« Si la Surface de Plancher (SDP) est inférieure à 35 m², une HLL implantée dans un PRL n'est soumise à aucune formalité. Au-delà de ce seuil, une Déclaration Préalable est nécessaire. »

Madame le Maire propose la rédaction suivante :

« Une Déclaration Préalable est nécessaire pour toute implantation d'une HLL dans le PRL Les Houquettes. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'article 2 du cahier des charges du Parc Résidentiel de Loisirs en ce sens

« Une Déclaration Préalable est nécessaire pour toute implantation d'une HLL dans le PRL Les Houquettes. »

AUTORISE le Maire à effectuer la modification précitée pour validation auprès du contrôle de légalité.

09 Pôle de proximité de la Côte des Isles – Service commun

Madame le Maire rappelle la délibération 08/17.10.2017 du 17 décembre 2017, par laquelle le Conseil s'est prononcé sur la création d'un Service commun au niveau du Pôle de Proximité de la Côte des Isles (CAC), ce service permettrait de mutualiser la gestion de compétences qui nous seraient retournées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Pour compléter cette délibération, Madame le Maire demande au Conseil de s'engager à verser en totalité l'Attribution de Compensation qui nous sera reversée pour chacune des compétences que le Pôle de Territoire de la Côte des Isles déciderait de gérer à travers le Service Commun qui sera créé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, VALIDE la proposition précitée.

10 Conseil en énergie partagé entre la commune de Les Moitiers d'Allonne et le SDEM50

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEM50 a souhaité s'engager auprès des collectivités Manchoises afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Par délibération du 15 décembre 2014, le Comité Syndical du SDEM50 a approuvé la création d'un service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques et propose, en partenariat avec l'ADEME, le Conseil en Énergie Partagé (CEP). Le SDEM50 met à disposition des collectivités qui en font la demande un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Madame Le Maire propose de confier au SDEM50 la mise en place du CEP et demande au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

La durée de la présente convention est fixée à **3 périodes de 12 mois** et prendra effet à la date de signature de la convention.

Le montant annuel de la contribution au CEP a été fixé par délibération du comité syndical du SDEM50 à **2€/an/hab**. Le nombre d'habitants pris en compte est celui du dernier recensement de la population municipale édité par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année de signature de la convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE

- de confier au SDEM50 la mise en place du Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser le Maire à signer avec le SDEM50 la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

11 Budget communal 2018 – Ouverture de crédit dépenses d'investissement

Madame le Maire expose au Conseil que des travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2018.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2018 dans la limite des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2017, conformément au tableau ci-dessous :

Article	Intitulé	Budget 2017	Ouverture 2018
		668 000 (sauf chapitre 16)	167 000.00
2145	<i>Cale d'accès Hatainville</i>		5 052.00
2183	<i>Ordinateur Mairie</i>		982.80
		Total	6 034.80

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2018.

12 Terrain communal rue des Deux Eglises – Devis division et bornage

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 01/19.12.2017 du 19 décembre 2017 se rapportant à la division du terrain communal cadastré D 288 d'une superficie de 1 245 m² situé rue des Deux Eglises et présente le devis de bornage de la SCP SAVELLI.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition d'honoraires de la SCP SAVELLI pour un montant de 1 255 € HT concernant la division du terrain précité,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant.

Questions diverses

- Entretien chemin rural N° 27 « Les Voiedries »,
- Epave Le Meaudenaville de Haut,
- Branchages rue des Meaudenavilles,
- Lierre sur habitation au Calvaire d'Hatainville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Affichage : 08.02.2018 - Convocation 08.02.2018

Conseillers en exercice : 14 – Présents 11 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 15 février 2018
Le Maire, Michèle SONILHAC